

SECURITE ROUTIERE



La sécurité routière est un service de l'Etat, placé sous l'autorité des Préfets, avec un service par département.

Chaque service est chargé de la coordination de la sécurité routière et intervient sur des actions de prévention (comme organisateur ou partenaire) ou de sensibilisation.

Toute entreprise privée ou publique, désireuse de mettre en place des actions, peut solliciter le service de coordination « sécurité routière ».

La rencontre se passe alors en deux temps :

- un premier rendez-vous permet d'élaborer un diagnostic sur ce qui est déjà fait par l'entreprise et ce vers quoi elle veut tendre,
- un deuxième rendez-vous permet de monter un programme d'interventions.

Votre contact en Deux Sèvres est le service de la coordination « sécurité routière »
05 49 08 57 41 - adresse mail : securite.routiere@deux-sevres.pref.gouv.fr